

**2022-11/006**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CALLIAN

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

**François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Philippe VERCHER, Michel REZK, Isabelle DERBES, Karine CACHELEUX, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Timothée KOENIG, Marie MEYER

**Absents excusés** : Laurent DENIS (pouvoir à Jean-Christophe BERTIN), Aurélie COURANT (pouvoir à Sandrine BUIRON), Nicolas BAGNIS (pouvoir à Timothée KOENIG), Cécile AUTRAN (pouvoir à Corine GUIGNON), Pascal MONTLAHUC (pouvoir à François CAVALLIER), Sara SUSINI (pouvoir à Jacques BERENGER)

**Absent** : Jean-Christophe CHAUTARD

**Secrétaire de séance** : Corine GUIGNON

---

**15 PRESENTS****21 VOTANTS**

---

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR OU DE LA DSIL 2023  
« Travaux de prévention des inondations »**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que les effets du changement climatique se font sentir de façon prégnante sur le territoire de la commune.

Ainsi, la sécheresse que subit la commune de Callian depuis plusieurs mois peut laisser la place à des phénomènes pluvieux « méditerranéens » de plus en plus violents et qu'il convient de prévenir.

Pour ce faire, Monsieur le Maire, propose au conseil de l'autoriser à réaliser des travaux visant à canaliser les eaux pluviales par la construction d'ouvrages à d'hoc, chemin des Maures et route de Saint Cézaire.

Compte tenu du coût de réalisation de ces importants travaux, soit 276 525 € HT, selon des devis estimatifs, Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander une subvention la plus élevée possible au titre de la DETR ou de la DSIL 2023 conformément au plan de financement et aux devis ci-joints.

Le conseil ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la DETR ou la DSIL 2023, pour faire face aux coûts de construction d'ouvrages visant à canaliser les eaux pluviales dans plusieurs quartiers de la commune, conformément au plan de financement et aux devis ci-joints.

Délibéré à Callian, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Le Maire



Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.